



**TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE CLOTURE  
DANS LE CADRE DE L'APPEL A INITIATIVES  
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SOURCES DE L'ELEZ  
SAINT-RIVOAL**

**OBJET :**

Les travaux d'aménagement d'enclos seront à réaliser sur la commune de Saint Rivoal, autour de la montagne Saint-Michel, sur une petite portion propriété du Parc naturel régional d'Armorique, le reste de la clôture étant réalisé par une autre structure.

Les travaux concernent les prestations suivantes :

- Fourniture et pose de clôture grillagée ovins/caprins
- Fourniture et pose de poteaux
- Dépose de clôture

Voir bordereau de prix à compléter.

A l'appui de son offre, l'entrepreneur indiquera pour chaque type de travaux le délai d'intervention et le délai de réactivité.

Le délai global d'exécution est estimé à 1 mois.

L'entrepreneur est réputé avoir pleine et entière connaissance des lieux et de leur vocation (ouverture au public), de la fragilité naturelle du site, de la consistance des travaux, des difficultés d'accès aux espaces et de l'état du terrain.

L'entrepreneur sera tenu responsable de toutes dégradations, causées aux talus, chemins, clôtures et installations, liés à l'exécution des travaux. Celui-ci sera tenu de remettre en l'état initial les différents ouvrages et de fournir, si nécessaires, les divers matériels et matériaux nécessaires à cette remise en état.

Lors de la dépose d'anciennes clôtures, le prestataire fournira le bordereau d'élimination/de suivi des déchets.

Les travaux étant menés au sein d'un espace ouvert au public, le prestataire prendra toutes dispositions permettant d'assurer les conditions de sécurité et de signalisation. Une signalisation des chantiers pourra être mise en place sur demande du maître d'ouvrage.

- **Contrôle des travaux**

L'entrepreneur fera connaître les personnes responsables à prévenir en cas de besoin et indiquera les moyens de les joindre. Pendant toute la durée de l'intervention sur le terrain, les entrepreneurs devront affecter à la direction des travaux une personne responsable et compétente.

La qualité du travail et le respect du cahier des charges seront contrôlés par le maître d'ouvrage. En cas de discordance entre le travail réalisé et les prestations demandées, il pourra être demandé de repasser sur les zones travaillées afin de lever les réserves.

### **ATTRIBUTION**

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, selon les critères pondérés de la manière suivante :

- 1) Coût de la prestation : 40 %
- 2) Matériel utilisés : 20 %
- 3) Moyens humains : 20 %
- 4) Calendrier respecté : 20 %

Les candidats sont avertis que le PNRA attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera retenue.

### **DOCUMENTS A FOURNIR**

- Le bordereau de prix complété
- Une note méthodologique présentant les moyens mis en œuvre à la réalisation de la prestation accompagnée d'un planning détaillé (préparation, exécution des travaux, etc.)
- Références de moins de 3 ans sur des opérations similaires
- 

### **CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Le paiement interviendra à réception des travaux sur présentation de facture

### **MODALITES DE REMISE DES OFFRES :**

- Par courrier en recommandé
- Par dépôt contre récépissé

**Date limite de remise des offres : mardi 30 avril 2019 – heure limite de dépôt : 12 heures**  
**Dossier à adresser à Mme La Présidente du PNRA, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU**

### **CONTACTS :**

Technique : Mme Harmonie COROLLER  
harmonie.coroller@pnr-armorique.fr

Administratif : Mme Marie-Josée LEZENVEN  
marie-josée.lezenven@pnr-armorique.fr

